



12 décembre 2024

### Votre CRSP change de nom!

---

Avec le déploiement de Santé Québec le 1 décembre dernier, le CRSP (Comité régional des services pharmaceutiques) est maintenant le Comité territorial des services pharmaceutiques (**CTSP**).

Le site internet vient d'être modifié en ce sens :

<https://www.ciusss-capitalesnationale.gouv.qc.ca/personnel-sante/pharmaciens/ctsp>

Les Infolettres-CRSP deviendront quant à elles des Infolettres-CTSP.

Pour le moment, selon les directives de Santé-Québec envoyées le 8 novembre 2024, cette dernière a statué que *les personnes qui, la veille du jour de la fusion à Santé Québec, étaient membres du CRSP exercent, à compter du jour de la fusion, les fonctions de membres du Comité Territorial des Services Pharmaceutiques. Les règles de fonctionnement demeurent également les mêmes jusqu'à leur remplacement. Les établissements qui ne désirent pas changer leur modèle auront un an après la fusion, soit le 30 novembre 2025, pour se conformer aux dispositions de la LGSSSS.*

Nous vous tiendrons informés de la composition des développements en regard des exigences de Santé-Québec lorsque nous aurons plus de précisions. Soulignons que selon le cahier de charges de Santé-Québec, le PDG de chaque établissement devra maintenant évaluer annuellement le fonctionnement du CTSP-CN et en rendre compte au président et chef de la direction de Santé Québec.